

offre des avantages fiscaux aux mères qui travaillent, aux personnes âgées et aux handicapés. Pour accorder ces concessions, il introduit l'impôt sur les gains en capital à des taux qui se comparent à peu près à ceux qui sont en vigueur aux États-Unis. En compensation, le budget abolit les droits de succession et les impôts sur les dons. On fait preuve de bonne volonté un peu partout au Canada. Je me permets de citer le *Canadian Business Service*:

Fondamentalement, le budget favorise l'expansion et les réformes fiscales sont pragmatiques. L'impôt sur les gains en capital constitue une intrusion mal venue dans notre vie de tous les jours, mais c'est maintenant une réalité dans tous les autres pays hautement industrialisés. Nous pouvons nous consoler à la pensée que les États-Unis ont toujours pu s'accommoder de cet impôt et même réaliser de forts bénéfices...

• (5.20 p.m.)

Ces mesures sont destinées de toute évidence à inspirer confiance au secteur privé de l'économie comme au malheureux consommateur. Elle écarte l'incertitude qui empêchait toute planification dans le domaine des affaires et des placements depuis un an et demi.

Cette confiance chez le peuple canadien ne fera que grandir puisque le monde des affaires connaît enfin les règles du jeu. A compter du 1<sup>er</sup> juillet 1971, la surtaxe de 3 p. 100 sur le revenu des particuliers et des sociétés sera abolie. Cette mesure ainsi que d'autres changements à la structure fiscale devraient stimuler l'économie.

Un fort pourcentage des électeurs de la circonscription de Middlesex sont des cultivateurs et l'industrie agricole est un secteur qui a besoin d'encouragement. Permettez-moi de citer le *Globe and Mail* du 26 juin 1971. On y lit, dans un article:

Le revenu agricole net après déduction des frais d'exploitation a baissé de 7.6 p. 100 l'année dernière, en passant de 1,289 millions de dollars en 1969 à 1,191 millions en 1970. D'après les rapports du Bureau fédéral de la statistique, il s'agissait d'une baisse de presque un tiers par rapport au sommet de 1,774 millions enregistré en 1966 et du chiffre le plus bas depuis plus d'une décennie. Ce chiffre représente ce qui reste à toutes les exploitations agricoles pour subvenir aux frais de subsistance de la famille ou pour investir en placements après déduction des frais d'exploitation agricole et compte tenu de l'amortissement du coût des bâtiments et du matériel.

Les cultivateurs canadiens subissent les répercussions d'une surproduction, qui se solde des prix vils. Bon nombre d'entre eux touchent moins pour leurs produits qu'en 1946. Ils doivent également déboursier davantage pour leur outillage, leur essence et les choses dont il ne peuvent se passer pour exploiter leur ferme familiale. En fait, presque tous les prix ont augmenté dans le domaine agricole. En Ontario, nos fermiers ont travaillé sous la direction d'environ 18 offices de commercialisation qui les ont conseillés sur la production et la commercialisation des produits de ferme. Toutefois, comme une décision a été prise au Manitoba et qu'il n'est plus désormais légal de fermer les frontières provinciales, je suppose que la guerre des poulets et des œufs se poursuivra. Elle pourrait sûrement s'étendre à d'autres produits. Si l'opposition avait collaboré avec le gouvernement, nous aurions peut-être actuellement une loi qui permettrait pour sauver de nombreuses fermes familiales. Je dois signaler que l'économie agricole du pays a besoin d'un puissant stimulant.

La suppression de l'impôt sur les successions permettra à certains cultivateurs de se maintenir, mais je crains qu'un grand nombre ne soient aculés à la faillite et perdront non seulement leurs biens, mais aussi leur

ferme, si la tendance actuelle à la baisse des revenus agricoles n'est pas inversée et si l'on ne donne pas un élan permanent à notre industrie agricole. A mon humble avis, les agriculteurs devraient pouvoir adapter leur exploitation à des normes d'approvisionnement pour les empêcher de surproduire. Je ne connais aucun autre secteur de notre économie qui a subi une perte du tiers de son revenu net depuis 10 ans. Même si nos agriculteurs ont une excellente campagne agricole en 1971, il sera certainement difficile de concurrencer des faits comme ceux qui ont tenu les manchettes de certains journaux, savoir que les ouvriers en construction à Toronto ont accepté \$5 l'heure. Je ne peux les en blâmer. Si d'autres métiers de la construction peuvent toucher davantage, pourquoi ne le feraient-ils pas?

Par l'entremise de la SCHL, notre gouvernement s'est efforcé de procurer à prix raisonnables des logements à ceux qui touchent des revenus modestes, mais il est presque impossible à un couple marié dont les revenus conjoints sont de \$8,000 ou moins d'acheter une maison s'il doit payer des taux élevés d'intérêt, acquitter de lourdes taxes municipales et tenter d'amortir l'hypothèque en 25 à 30 ans. En dépit de restrictions moins sévères à l'heure actuelle, il est impossible dans les petites localités de ma circonscription d'obtenir une hypothèque sur une maison neuve à un intérêt inférieur à 10 p. 100, et s'il s'agit d'une maison plus vieille, l'intérêt dépasserait 10 p. 100.

D'après une récente livraison du *Globe and Mail*, les détaillants de bois d'œuvre de l'Ontario réclament une enquête sur la hausse rapide des prix du bois d'œuvre et du contreplaqué. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1971, la hausse des prix du bois d'œuvre a atteint jusqu'à 40 p. 100 dans certains catégories et dimensions, tandis que ceux du contreplaqué ont accusé une augmentation très prononcée. Voici un extrait de l'article qui a paru dans le *Globe and Mail* du 22 juin 1971:

... dans un télégramme que l'Ontario Retail Lumber Dealers Association a envoyé à M. Ronald Basford, ministre de la Consommation et des Corporations. En voici le texte: «Nos membres sont profondément inquiets de la hausse vertigineuse des prix du bois d'œuvre, que nous considérons hors de toute proportion avec un rendement équitable pour les scieries et absolument injuste envers les consommateurs.

Les prix de gros des pièces de deux-sur-quatre ont monté de \$100 les mille pieds mesure de planche à la fin de 1970 à environ \$135 les mille pieds dernièrement, selon Alan Burnes, acheteur de bois d'œuvre...

D'après lui, on ne sait pas quand s'arrêtera la poussée des prix et il cite les commentaires de diverses sources à l'appui.

Bien entendu, ces frais de construction accrus se répercutent sur le public consommateur, et en fin de compte, les particuliers à faible revenu ne pourront être propriétaires d'un petit coin du Canada, d'un foyer à eux.

J'exhorte le gouvernement à créer un ministère des affaires urbaines qui trouve le moyen de normaliser et de coordonner les règlements municipaux, provinciaux et fédéraux dans tout le pays, et donne ainsi à ceux qui gagnent moins qu'un revenu moyen la chance de devenir les fiers propriétaires d'un lopin de terre de notre grand pays. Ils n'en deviendront que plus consciencieux, plus respectueux de la loi, en tant que Canadiens. Dans certaines localités de ma circonscription, un individu ou un ménage ne peut construire sur un terrain de moins de 25 acres en dehors du plan municipal; autant dire qu'il est impossible d'obtenir un lot ailleurs que dans les subdivisions actuelles.